



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 12/11/2025

Date d'affichage : 20/11/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE.

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Acquisition d'une bande de terrain pour l'euro symbolique : route de Bernay

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient d'acquérir la bande de terrain qui se situe derrière le gymnase de Thiberville et qui appartient à la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Cette cession permettrait d'étendre le réseau d'assainissement et d'intégrer le cheminement piéton qui relie le chemin du Baillet et la rue de Bernay dans notre domaine public.

L'achat se ferait moyennant l'euro symbolique, les frais de bornage et de notaire seraient à notre charge.

La surface de terrain est de 606 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par 17 Voix Pour) décide :

- d'acquérir la bande de terrain de 606 m² selon le plan en annexe.
- autorise cet achat moyennant l'euro symbolique,
- dit que les frais de géomètre et de bornage seront à la charge de la commune ,
- autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaire à cette transaction,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 2111 de la section d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Yann VILLEROY.



Envoyé en préfecture le 20/11/2025
Reçu en préfecture le 20/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 027-212706295-20251118-MA_DEL_2025_101-DE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

